



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2008

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M^{me} Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI à partir du point N° 3 B, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Michel MECKERT qui a donné procuration à M^{me} Muriel BOSSERT
- M. Philippe PELEGRI jusqu'au point 3 A

1 – Procès-verbal de la séance du 19 Mars 2008

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Mars 2008 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Règlement du Service d'eau potable

Le Conseil municipal a pris connaissance du nouveau règlement du service d'eau potable commenté par Monsieur ROEHRIG, Responsable de la gestion administrative et financière du S.D.E.A., quant aux nouvelles dispositions telles qu'elles ressortent du projet élaboré par le S.D.E.A. en concertation avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux d'Eau et d'Assainissement.

Le Conseil municipal souhaite que la décision déjà prise lors de la délibération du 17 juillet 2003 soit maintenue, à savoir : « conformément aux dispositions de l'Article 22, que la distance maximale limite au-delà de laquelle le compteur sera posé dans un regard en limite de propriété soit fixée à **5 mètres** »

3 – Budgets Primitifs

A – Budget du Service d'eau potable

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de budget primitif 2008 établi en hors taxes par le S.D.E.A. en concertation avec M. le Maire, délégué de la Commune au S.D.E.A. :

Dépenses de fonctionnement	196 715,00 €
Recettes de fonctionnement	196 715,00 €
Dépenses d'investissement	648 889,00 €
Recettes d'investissement	648 889,00 €

Comme annoncé dans le procès-verbal du 19 mars 2008, il convient d'augmenter le prix de l'eau, pour pouvoir faire face aux dépenses occasionnées par les travaux (en cours) de construction de la station de traitement (crédits prévisionnels : 370 000 € HT) et les

travaux pour remplacement de la conduite d'eau vétuste de la Rue de la Montagne (crédits prévisionnels :158 000 €).

La proposition d'augmentation du S.D.E.A. est que la part proportionnelle du m³ d'eau, passe de 0,95 € H.T (tarif en vigueur en 2007) à 1,28 € H.T. le m³ en 2008, et la part fixe de 15,18 € H.T. à 20,50 € H.T. Ce tarif sera appliqué dès lors qu'il aura été entériné par le conseil d'Administration du S.D.E.A.

Arrivée de M. Philippe PELEGRI

B – Budget général

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2008 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
et après en avoir délibéré

APPROUVE le budget primitif 2008 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	692 643,27 €
Recettes de fonctionnement	692 643,27 €
Dépenses d'investissement	1 085 678,89 €
Recettes d'investissement	1 085 678,89 €

Adopté à l'unanimité

C – Budget C.C.A.S. (pour information)

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif 2008 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	6 392,41 €
Recettes de fonctionnement	6 392,41 €

4 - Fixation des 4 taxes municipales

Le Conseil Municipal
après avoir adopté le budget primitif 2008,
VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes d'habitation, foncières et professionnelle
délibère et

DECIDE de ne pas modifier le taux des 4 taxes municipales.

Ils restent donc identiques à ceux de 2007 et présentés sur l'état de notification par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	11,66 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	45,18 %
Taxe professionnelle	7,42 %

Adopté à l'unanimité

5 – Suppression de postes

VU l'avis favorable de principe du 24 janvier 2008 du Comité Technique paritaire du Bas-Rhin requis pour pouvoir procéder à la suppression de postes

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, M. le Maire propose de supprimer les postes suivants :

- à compter du 1^{er} octobre 2005, l'emploi d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe vacant affecté d'un coefficient d'emploi de 27,00/35^{ème} et qui était occupé par Madame Monique HORN suite au départ en retraite de l'intéressée,
- à compter du 31 décembre 2005, l'emploi d'adjoint administratif affecté d'un coefficient d'emploi de 31,50/35^{ème} et qui était occupé par Madame Brigitte HABICH suite à la nomination de l'intéressée au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- à compter du 15 mars 2006 l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe affecté d'un coefficient d'emploi de 31,50 /35^{ème} et qui était occupé par Madame Brigitte HABICH suite à la promotion de l'intéressée au grade de rédacteur,
- à compter du 2 janvier 2002 l'emploi d'agent de maîtrise affecté d'un coefficient d'emploi de 35,00/35^{ème} suite à la mise à jour du tableau des effectifs
- à compter du 15 juillet 2007, l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe affecté d'un coefficient d'emploi de 35,00/35^{ème} et qui était occupé par Monsieur Marcel SCHWOOB suite à la nomination de l'intéressé au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- à compter du 1^{er} mars 2008, l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe affecté d'un coefficient d'emploi de 35,00/35^{ème} et qui était occupé par Monsieur Marcel SCHWOOB suite au départ en retraite de l'intéressé

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de maintenir la vacance de ces postes, aucune nomination n'étant prévue

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE la suppression de tous les postes énumérés ci-dessus

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

A – Courriers adressés à M. le Maire et aux Conseillers municipaux

M. le Maire donne lecture des courriers qui lui ont été adressés par un riverain de la Rue Ehret Wantz, et qui étaient également destinés aux conseillers municipaux. Cette personne souhaiterait que « quelque chose soit entrepris pour inciter les automobilistes à ralentir ». Après discussion, M. le Maire propose, dans un premier temps de mettre en place le radar pédagogique, et en même temps de demander aux gendarmes de faire des actions ponctuelles et de verbaliser si nécessaire. Si malgré tout, la situation ne devait toujours pas s'améliorer, il conviendrait de réfléchir à d'autres solutions, sachant que la limitation à 30 km/h ou le ralentisseur ne fait pas l'unanimité pour l'instant.

B – Contrôle des bacs bruns lors de la collecte des ordures ménagères

Certains conseillers font part de leur impression (à chaud) quant aux premiers contrôles effectués par le SMICTOM ce jour même, lors de la collecte des bacs bruns. Ils estiment que les agents employés à cette tâche semblent faire preuve de beaucoup de rigueur, voire de sévérité. Plusieurs containers ont été refusés. M. le Maire pense qu'au départ ce sera difficile, comme cela l'a été dans d'autres communes, et que les personnes concernées par un refus se verront expliquer le pourquoi. Suite aux compléments d'informations apportés aux uns et aux autres, le nombre de refus devrait très rapidement diminuer lors des prochaines collectes.

La séance est levée à 22 H 50.

Le Maire :
Marcel Kirstetter



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Vendredi 11 Avril 2008	Assemblée Générale de la Société d'Embellissement
Dimanche 11 mai 2008	13 ^{ème} marche populaire

2 – Fermeture du Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés du lundi 14 Avril 2008 au Vendredi 18 Avril 2008 inclus.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire
Tél : 03.88.08.10.42.
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.14.01.
- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.42.71

3 – Note d'information

De nombreux usagers des services d'eau potable et d'assainissement ont été destinataires récemment **d'une offre commerciale** relative à un « contrat d'assistance plomberie et évacuation ».

En aucun cas, ni la Commune de Heiligenstein, ni le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA), gestionnaire de **l'eau et de l'assainissement** dans le périmètre de la Commune de Heiligenstein, ne sont partenaires de ce démarchage et n'ont à aucun moment diffusé de fichier d'abonnés.

Il appartient, bien entendu, à chacun de se déterminer sur l'intérêt éventuel d'un tel service pour ses installations privées.

En revanche, il importe de rappeler que, conformément aux dispositions précisées dans les règlements de service applicables sur le périmètre de compétence du SDEA et élaborés avec les représentants des usagers, font partie des installations publiques :

- **Pour l'eau potable** : la partie de la canalisation de branchement située entre la prise d'eau sur la conduite de distribution publique et le compteur ainsi que l'installation de comptage, qui peut être placée dans un regard en début de propriété ou dans l'immeuble.
- **Pour l'assainissement** : la partie de la canalisation de branchement située entre le raccordement au réseau public et le regard de branchement placé en limite de domaine public. En cas d'absence de regard, c'est la limite du domaine public qui est prise en compte.

Aussi, en cas d'incident sur la partie publique des branchements ainsi précisée, l'utilisateur du service **de l'eau et de l'assainissement** est invité à contacter le SDEA (tél : 03 88 19 29 19 ou, en période d'astreinte, 03 88 19 97 09) pour le diagnostic de l'incident et la réparation ou la remise en fonction de l'installation.

Le service des urgences techniques du SDEA est, rappelons-le, mobilisable 7 jours/7 et 24 heures/24.

4 – Constatation de l'état de catastrophe naturelle

La Mairie vous signale la parution au journal officiel du 04 avril 2008 de l'arrêté interministériel en date du 31 mars 2008 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de notre commune, à la suite des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003.

Les sinistrés disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication pour déposer un état estimatif de leurs pertes auprès de leur compagnie d'assurance.

L'arrêté peut être téléchargé sur le site de LEGIFRANCE – Pour plus de renseignements s'adresser à la Mairie.

5 – Inscriptions à l'Ecole Maternelle

Rappel :

La Directrice de l'Ecole maternelle procédera aux inscriptions le Samedi 26 Avril entre 8 h et 11 H. N'oubliez pas de vous munir du livret de famille, du carnet de santé et de la feuille qui vous a été remise lors de l'inscription en Mairie.

6 - Commande groupée de fleurs

Comme chaque année, la Société d'Embellissement organise une commande groupée de fleurs. Vous trouverez ci-dessous les tarifs et les informations utiles.



Société d'Embellissement

de

HEILIGENSTEIN

Fondée le 23.10.1925

Offre de commande collective de fleurs

Saison 2008

Livraison assurée par :

Les Etablissements horticoles

" Aux Bruyères d'Alsace "

Epfig

Géranium lierre	pot de 10 cm	rouge, rose, mauve	1,35 €
Géranium zonale	pot de 13 cm	rouge, rose, mauve	1,90 €
Géranium Decora	pot de 13 cm	impérial, rouge, rose, mauve	1,90 €
Géranium lierre à grandes fleurs	pot de 13 cm	rouge, rose, mauve	1,90 €
Géranium roi du balcon	pot de 13 cm	impérial, rose, mauve	1,90 €
Bacopa (petite fleur blanche)	pot de 10 cm		1,60 €
Pétunias	pot de 10 cm		0,60 €
Pétunias surfinia	pot de 13 cm		2,00 €
Toutes suspensions	pot de 27 cm		11,00 €
Toutes suspensions	pot de 30 cm		12,50 €
Toutes suspensions	pot de 38 cm		14,00 €
Bidens	pot de 13 cm		2,00 €
Impatiens	pot de 10 cm	rouge, rose, mauve, blanc, orange	0,80 €
Impatiens Nouvelle Guinée	pot de 13 cm		2,20 €
Oeillet d'Inde	pot de 10 cm	orange, citron strié	0,60 €
Rose d'Inde	pot de 10 cm	orange, citron	0,60 €
Bégonias	pot de 8 cm	Rouge, rose, blanc	0,55 €
Alysum	pot de 10 cm	Rouge, rose, bleue	0,55 €
Plecktranthus	pot de 13 cm		1,95 €
Plecktranthus	pot de 10 cm		1,35 €
Oeillet de Chine	pot de 10 cm		0,95 €
Sauge bleue	pot de 10 cm		0,85 €
Verveine droite	pot de 10 cm		0,85 €
Verveine retombante	pot de 10 cm		1,35 €
Bégonia Tubéreux	pot de 10 cm		1,35 €
Lobélia	pot de 10 cm		0,55 €
Lobélia retombante	pot de 10 cm		1,30 €
Gazania semi	pot de 10 cm		1,05 €
Ipoméé	pot de 13 cm		2,00 €

Vous pouvez remettre votre commande jusqu'au :

Lundi 21 avril 2008 (dernier délai) à

M^{me} BLANCK - HEYWANG Lily

7, rue Kritt

M^{me} HÖSSL Véra

1, rue du Moenkalb

Tél : 03 88 08 54 09

M^{me} KOPF-MESSMER Sophie

7, rue du Haessling

Tél : 03 88 08 14 19

M^{me} LANDAIS Suzanne

78, rue principale

Tél : 03 88 08 01 36